—

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nantes, le vendredi 17 juillet 2026

Vendée : 300 mares bientôt créées ou restaurées, un rôle de filtration clé pour protéger naturellement l'eau à la source

Depuis 2022, Vendée Eau avec le soutien de la Région Pays de la Loire crée et restaure des mares, des zones humides et des bandes enherbées sur les bassins versants des captages pour l'eau potable d'Apremont et du Jaunay. Ces aménagements naturels filtrent les eaux de ruissellement avant qu'elles n'atteignent les points de captage. Illustration ce 17 juillet à la ferme BEOTOP, à Saint-Paul-Mont-Penit : l'exploitation compte 9 mares.

Mares, zones humides, bandes enherbées, replantations d'arbres et d'arbustes en bord de cours d'eau, jouent un rôle tampon.

153 aménagements réalisés entre 2022 et 2024

À ce jour, à l'échelle des bassins d'alimentation, 153 aménagements ont été réalisés, soit plus de 35 000 m², et 150 sont à venir sur la période 2025-2027.
Ils jouent un rôle tampon particulièrement efficace sur les eaux qui n'ont pas pu s'infiltrer et sur les premiers transferts d'automne-hiver après la saturation des sols.

Intercepter les polluants grâce aux mares et zones humides

Lorsqu'il pleut, l'eau qui ruisselle sur les champs et les chemins transporte des sédiments, de la matière en suspension ou des intrants. Positionnés aux endroits stratégiques des bassins versants, les mares et zones humides en bon état ralentissent l'eau, retiennent les particules et favorisent les mécanismes naturels d'épuration avant que l'eau n'atteigne les points de captage.

Chaque aménagement est adapté aux caractéristiques du terrain et aux flux d'eau identifiés localement. Ces actions s'inscrivent en complément des efforts menés par ailleurs sur l'amélioration des pratiques agricoles, l'assainissement et la gestion des espaces naturels.

La Région Pays de la Loire y contribue financièrement dans le cadre du contrat territorial Eau Vie et Jaunay, aux côtés de Vendée Eau et de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. La Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire accompagne les agriculteurs et propriétaires fonciers qui accueillent ces aménagements sur leurs terres.

Quels sont les grands objectifs de la politique régionale de l'eau ?

La Région s'est fixé trois caps clairs : restaurer 150 km de cours d'eau par an (200 km en 2025) pour reconquérir leur qualité écologique, réduire de 10 % l'ensemble des prélèvements pour gérer durablement la ressource, et sécuriser 47 captages d'eau potable prioritaires pour garantir l'alimentation en eau des habitants. Plus de 7M€ sont ainsi consacrés en 2026 à la mise en œuvre des Accords de territoire Eau.

CONTACT PRESSE
Elie Poupin : elie.poupin@paysdelaloire.fr — T. 02 28 20 65 34 / M. 06 99 16 10 76